



PERSPECTIVE

GRAND MONTRÉAL

VOL. 1 N°3
NOVEMBRE 2007

- » **Matières recyclables : le Grand Montréal atteint un taux de récupération de 48 % en 2006 et devrait atteindre 60 % en 2008**
- » **L'atteinte des objectifs de la Politique québécoise 1998-2008 passe par la récupération des matières organiques**
- » **Taux de détournement de 60 % et plus dans certaines villes nord-américaines**
- » **Malgré les efforts de récupération, les municipalités du Grand Montréal devront gérer 1,2 million de tonnes de résidus ultimes en 2025**
- » **Coup d'œil sur les alternatives technologiques à l'enfouissement : le compostage en système fermé, la digestion anaérobie, l'incinération et la gazéification**

LE DÉFI DE LA GESTION des MATIÈRES RÉSIDUELLES

Dans le Grand Montréal¹, comme dans plusieurs régions métropolitaines occidentales, les pouvoirs publics adoptent des politiques visant à promouvoir les principes des 3R-V (réduction, réemploi, recyclage et valorisation des matières résiduelles). Dans la foulée de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté, en 2006, le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (PMGMR). Ce plan prévoit différentes mesures devant permettre aux 82 municipalités de la région d'atteindre les objectifs de récupération de 60 % fixés par la Politique québécoise 1998-2008. Le taux de récupération de l'ensemble des matières résiduelles gérées par les municipalités de la région – matières recyclables, résidus organiques et les autres résidus récupérables – est en croissance et a atteint 32 % en 2006. Dans le Grand Montréal, la collecte sélective des matières recyclables est implantée depuis plusieurs années et sa mise en œuvre ne pose pas de problèmes particuliers : la région a atteint

un taux de récupération de ces matières de 48 % en 2006 et devrait atteindre l'objectif de récupération de 60 % en 2008. Toutefois, en ce qui a trait aux résidus organiques, seulement 8 % étaient récupérés en 2006 et les services de collecte pour ce type de résidu sont encore peu développés dans la région. Augmenter le taux de récupération des matières organiques est d'autant plus important que l'enfouissement de ce type de matières résiduelles contribue à l'émission de gaz à effet de serre (GES). En ce qui concerne les résidus ultimes (non valorisables), si la tendance se maintient, leur quantité devrait augmenter avec la croissance du produit intérieur brut (PIB). Ainsi, malgré l'atteinte des objectifs de récupération de 60 %, les municipalités du Grand Montréal devront gérer 1,2 million de tonnes de résidus ultimes en 2025, soit une quantité équivalente à celle de 2006. Dans ce contexte et compte tenu des orientations du PMGMR, la région doit considérer la mise en place d'alternatives à l'enfouissement, tant en ce qui concerne les matières organiques que les résidus ultimes.

MATIÈRES RECYCLABLES : LE GRAND MONTRÉAL ATTEINT UN TAUX DE RÉCUPÉRATION DE 48 % EN 2006 ET DEVRAIT ATTEINDRE L'OBJECTIF DE RÉCUPÉRATION DE 60 % EN 2008

La collecte sélective des matières recyclables représente la principale activité de récupération des municipalités, soit 52 % des matières récupérées dans la région du Grand Montréal en 2006 (voir le tableau sur la répartition des matières récupérées à la page suivante). Entre 2004 et 2006, le taux de récupération des matières recyclables est passé de 40 % à 48 % et, si la tendance se maintient, la région devrait atteindre l'objectif de récupération de 60 % pour ce type de matière en 2008. Maintenant que les programmes de collecte sélective des matières recyclables sont bien implantés dans la région², l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* de récupérer 60 % de l'ensemble des matières résiduelles passe principalement par l'augmentation de la récupération des résidus organiques.

¹ Le Grand Montréal correspond au territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Cette dernière regroupe sensiblement les mêmes municipalités que la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, à la différence que la CMM n'inclut pas les municipalités de Gore, de Saint-Colomban, de Saint-Jérôme, de Saint-Placide, de L'Épiphanie (Paroisse), de L'Épiphanie (Ville) et de Lavaltrie sur la couronne Nord et de Saint-Zotique, de Les Coteaux et de Coteau-du-Lac sur la couronne Sud. Contrairement à la RMR, le Grand Montréal inclut toutefois les municipalités de Contrecoeur, de Calixa-Lavallée et de Saint-Jean-Baptiste, situées sur la couronne Sud.

² Selon l'*Enquête sur les ménages et l'environnement 2006* de Statistique Canada, 91 % des ménages de la région métropolitaine de recensement de Montréal avaient accès à un programme de collecte sélective.

OBJECTIFS DE RÉCUPÉRATION DE 60 % EN 2008

Taux de récupération des matières gérées par les municipalités du Grand Montréal

Types de matières récupérées	2004 _e	2006 _e	2008 _p	2013 _p
	%	%	%	%
Matières recyclables (verre, papier, plastique, boîtes métalliques, etc.)	40	48	60	60
Résidus organiques (rognures de gazon, résidus verts, déchets alimentaires)	8	8	15	60
Autres résidus (résidus domestiques dangereux, encombrants, textiles)	nd	63	65	65
Taux global de récupération	21	32	38	60

e : estimé réalisé par la CMM

p : projection réalisée par la CMM

Source : calculs réalisés à partir du Bilan 2004 et 2006 de Recyc-Québec

Dans le Grand Montréal, les municipalités gèrent environ 30 % de l'ensemble des matières résiduelles par l'entremise d'activités de collecte et de traitement. Le reste des matières résiduelles est géré par le secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI) et par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).

L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE RÉCUPÉRATION PASSE PAR LA RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS ORGANIQUES

Contrairement à la collecte sélective des matières recyclables, la collecte des résidus organiques est encore peu développée dans le Grand Montréal. Certaines municipalités offrent le service de collecte de résidus verts (feuilles, sapins de Noël, etc.), mais la collecte à grande échelle des déchets alimentaires n'est pas encore implantée³. En 2006, les résidus organiques représentaient 12 % de l'ensemble des matières récupérées gérées par les municipalités et, entre 2004 et 2006, le taux de récupération des résidus organiques est resté stable à 8 %. Afin d'atteindre un taux de récupération de 60 %, la quantité de résidus organiques récupérés devrait passer de 68 000 tonnes, en 2006, à 582 000 tonnes, en 2013.

Répartition des matières récupérées gérées par les municipalités du Grand Montréal

Types de matières récupérées	2004 _e		2006 _e		2008 _p		2013 _p		2025 _p	
	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Matières recyclables (verre, papier, plastique, boîtes métalliques, etc.)	213 000	63	289 000	52	340 000	48	421 000	34	558 000	34
Résidus organiques (rognures de gazon, résidus verts, déchets alimentaires)	51 000	15	68 000	12	126 000	18	582 000	47	772 000	47
Autres résidus (résidus domestiques dangereux, encombrants, textiles)	74 000	22	200 000	36	236 000	34	240 000	19	318 000	19
Total des matières récupérées	338 658	100	557 000	100	702 000	100	1 243 000	100	1 648 000	100

e : estimé réalisé par la CMM

p : projection réalisée par la CMM

Sources : calculs réalisés à partir du Bilan 2006 de Recyc-Québec et des enquêtes CMM 2005 et 2007

Augmenter le taux de récupération des matières organiques est d'autant plus important que l'enfouissement de ce type de matières résiduelles engendre plusieurs impacts environnementaux négatifs : il contribue à la contamination du lixiviat⁴ et contribue à l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) par la compaction et la décomposition des matières organiques en absence d'oxygène. À cet égard, le gouvernement du Québec estime que, en 2003, quelque 5,4 millions de tonnes équivalent CO₂ étaient attribuables à l'enfouissement, ce qui représentait 7 % des émissions québécoises de GES⁵.

³ La Ville de Laval a mis sur pied un projet expérimental de collecte des déchets alimentaires, mais celui-ci ne touche qu'un nombre restreint de quartiers de la ville.

⁴ Liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets.

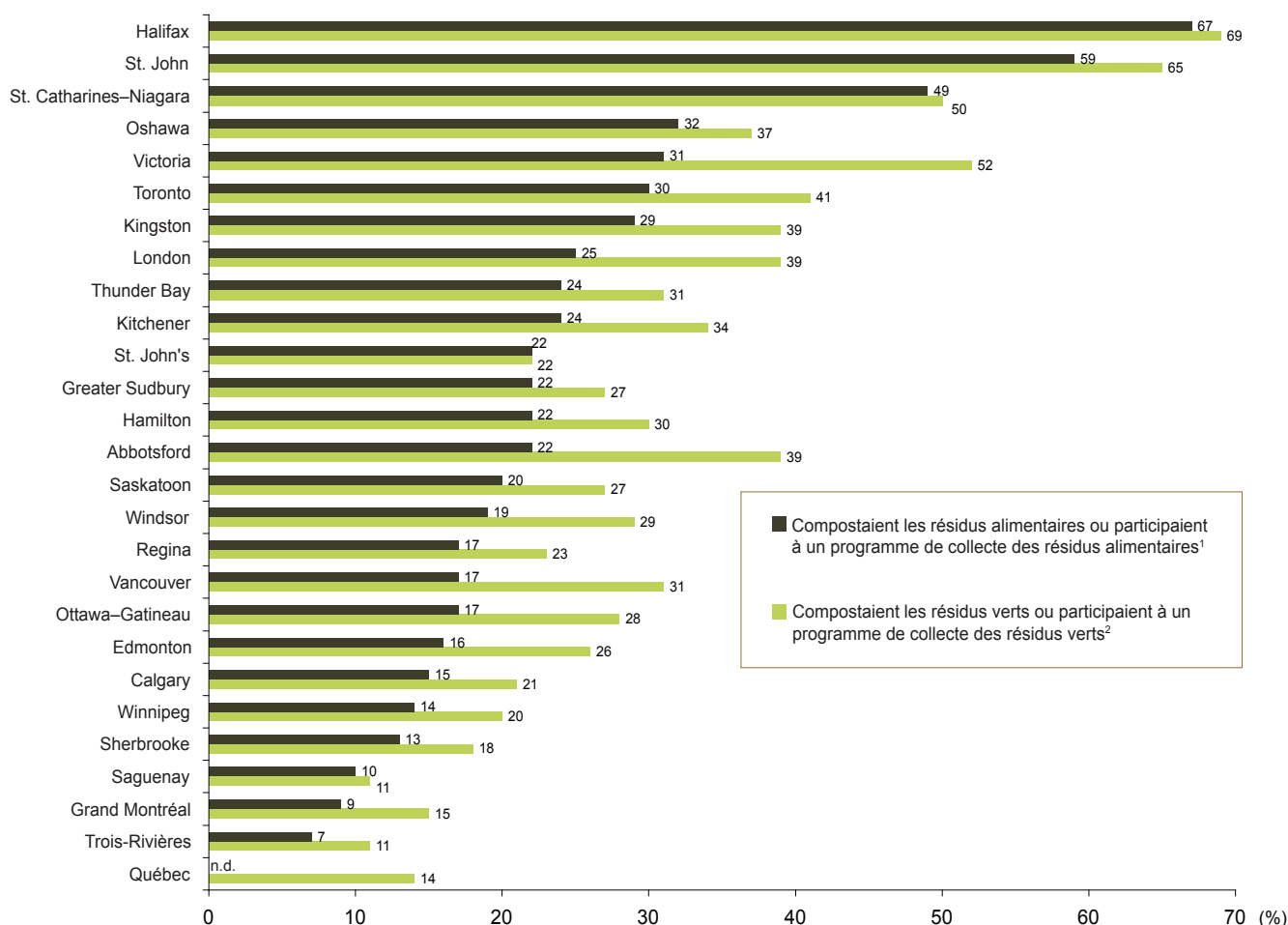
⁵ Gouvernement du Québec (2006), *Plan d'action 2006-2012 : Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir*.

LES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES QUÉBÉCOISES ET LE COMPOSTAGE : UN RATTRAPAGE EST NÉCESSAIRE

Au Québec, les programmes de collecte des résidus organiques restent relativement peu développés et les régions métropolitaines de recensement (RMR) québécoises se retrouvent en queue de peloton en ce qui a trait à la participation des ménages au compostage (compostage à domicile ou participation à un programme de compostage)⁶.

Ailleurs au Canada, dans les régions de St. Catharines–Niagara, de St. John et de Halifax, environ 50 à 70 % des ménages affirment participer au compostage. Dans chacune de ces trois RMR, on retrouve des équipements de traitement des résidus organiques et les autorités ont mis en place un système de collecte à trois voies, qui consiste à recueillir les matières recyclables, les résidus organiques et les résidus ultimes dans trois contenants différents. Dans le cas de Halifax, dès 1998, le compostage a été fortement encouragé par une législation provinciale (*Solid Waste-Resource Management Regulations*) bannissant des lieux d'enfouissement les principales matières recyclables et compostables.

Part relative des ménages qui compostaient ou participaient à un programme de compostage, selon la région métropolitaine de recensement, 2006



¹ Dans l'étude de Statistique Canada, on emploie le terme *déchets domestiques* pour parler des résidus alimentaires.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les ménages et l'environnement de 2006.

² Exprimé en pourcentage des ménages qui n'étaient pas locataires d'un immeuble d'habitation et qui possédaient une pelouse ou un jardin en 2005. Dans l'étude de Statistique Canada, on emploie le terme *déchets de jardin* pour parler des résidus verts.

⁶ Dans la RMR de Sherbrooke, la situation pourrait changer à court terme puisqu'un programme de collecte des matières résiduelles à trois voies devrait desservir l'ensemble de la Ville de Sherbrooke d'ici décembre 2007.

TAUX DE DÉTOURNEMENT DE 60 % ET PLUS DANS CERTAINES VILLES NORD-AMÉRICAINES

Le graphique suivant illustre le taux de détournement⁷ des matières résiduelles résidentielles dans certaines villes ou régions métropolitaines de taille similaire au Grand Montréal ou ayant des performances reconnues en matière de taux de détournement.

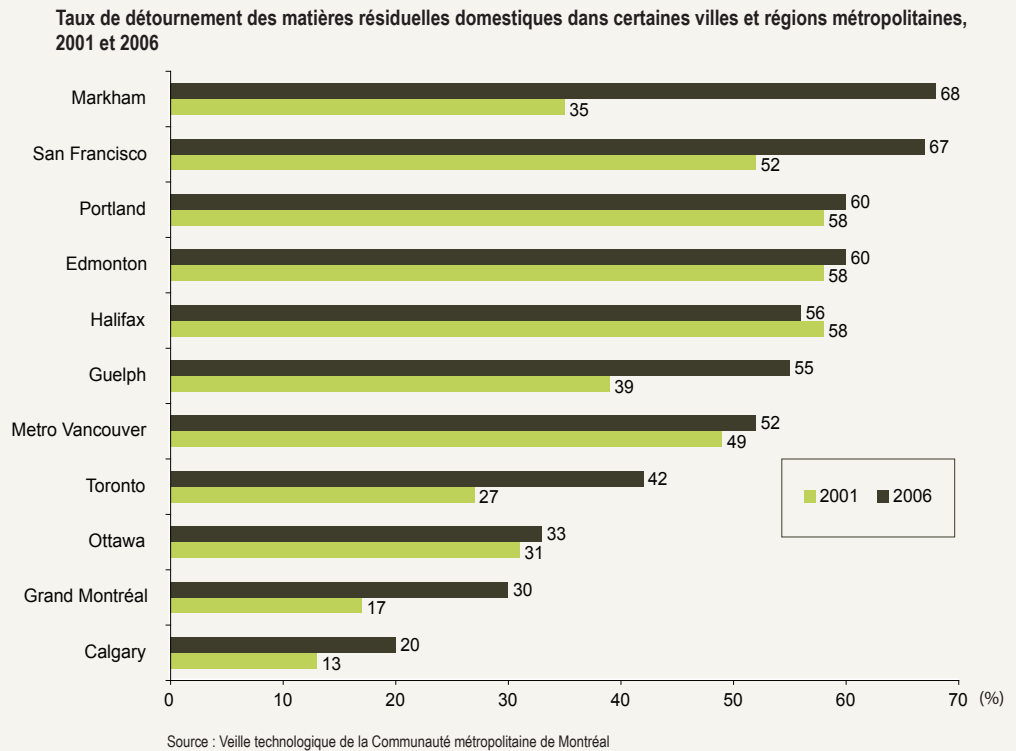
Les villes ayant le plus progressé depuis 2001 en ce qui concerne le taux de détournement des matières résiduelles sont celles de Toronto et de Markham, en Ontario, toutes deux ayant mis en œuvre des services de collecte à trois voies. Ces deux villes ont donc rejoint les pionnières dans ce domaine que sont Halifax, Guelph et San Francisco. À noter qu'Ottawa veut généraliser son programme pilote de collecte à trois voies à l'ensemble de la ville d'ici 2008.

À Edmonton, c'est principalement le tri-compostage⁸ qui a permis à la ville d'atteindre un taux de détournement de 60 % en 2006. On y retrouve une des plus importantes installations de compostage en Amérique du Nord, qui traite directement en usine les déchets solides municipaux et les biosolides⁹ afin de produire du compost. À Vancouver, c'est grâce à une approche d'élimination des résidus ultimes par l'incinération que la région a dépassé la barre des 50 % des déchets détournés de l'enfouissement.

En plus de mettre en place les équipements et les technologies nécessaires à la réduction des déchets enfouis, certaines villes, provinces ou certains États ont décidé d'adopter des règlements bannissant l'enfouissement des matières recyclables ou des résidus organiques.

En ce qui a trait aux matières recyclables, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que les villes de Vancouver et d'Ottawa ont adopté des règlements afin de bannir ce type de matières des sites d'enfouissement. Aux États-Unis, six États¹⁰ ainsi que quelques villes dont Seattle et Durham (Caroline du Nord) ont fait de même.

En ce qui concerne les résidus verts, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, une vingtaine d'États américains ainsi que des villes comme Seattle et Markham ont mis en place des mesures réglementaires afin de bannir ce type de résidus de l'enfouissement. Toutefois, très peu de gouvernements ont mis en place des mesures visant à bannir de l'enfouissement l'ensemble des résidus organiques. Au Canada, seules la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont banni les matières organiques de l'enfouissement et, aux États-Unis, aucun État n'a encore légiféré en ce sens.



⁷ Le taux de détournement, soit le rapport entre les quantités de matières récupérées ou valorisées et les quantités de matières générées totales, ne doit pas être confondu avec le taux de récupération, qui se définit par le rapport entre les quantités de matières récupérées ou valorisées et les quantités de matières générées valorisables. L'objectif de 60 % du taux de récupération correspond à environ 54 % du taux de détournement.

⁸ Fait référence au procédé par lequel les résidus organiques sont séparés des résidus ultimes en usine et non à la source (par les ménages).

⁹ Résidus solides issus du traitement des eaux usées.

¹⁰ Massachusetts, Minnesota, New Jersey, Caroline du Nord, Rhode Island et Wisconsin.

MALGRÉ LES EFFORTS DE RÉCUPÉRATION, LES MUNICIPALITÉS DU GRAND MONTRÉAL DEVONT GÉRER 1,2 MILLION DE TONNES DE RÉSIDUS ULTIMES EN 2025, SOIT UNE QUANTITÉ ÉQUIVALENTE À CELLE DE 2006

Dans le Grand Montréal, 6,2 millions de tonnes de matières résiduelles ont été générées en 2006, ce qui représente environ 48 % de l'ensemble des matières résiduelles au Québec. Selon les projections basées sur la croissance du PIB, la quantité annuelle de matières générées dans la région pourrait croître de 3,6 millions de tonnes entre 2006 et 2025, soit une augmentation de 58 % sur une période de près de 20 ans. Seuls des changements importants dans les comportements de consommation ou l'introduction de mesures visant la réduction à la source permettront de ralentir la croissance des quantités de matières résiduelles générées.

Matières résiduelles générées dans le Grand Montréal

	2004 _e	2006 _e	2008 _p	2013 _p	2025 _p
Tonnes générées	5 466 240	6 214 000	6 538 000	7 400 000	9 813 000

e : estimé réalisé par la CMM

p : projection réalisée par la CMM

Source : calculs réalisés à partir du Bilan 2004 et 2006 de Recyc-Québec

Des 6,2 millions de tonnes de matières résiduelles générées dans la région en 2006, le secteur municipal en gèreait environ 1,9 million de tonnes, dont 1,3 million de tonnes étaient éliminées. En 2013, avec l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise 1998-2008 d'obtenir un taux de recyclage des matières résiduelles de 60 %, les municipalités de la région devraient enregistrer une diminution des matières éliminées d'environ 364 000 tonnes comparativement à 2006. Par contre, en 2025, à cause de l'augmentation des matières générées, la quantité de matières éliminées gérées par les villes augmentera à 1,3 million de tonnes, malgré un taux de récupération de 60 %.

Actuellement, parmi les cinq sites d'enfouissement desservant la région, seul celui de Terrebonne (secteur Lachenaie) est situé sur le territoire du Grand Montréal. Les capacités d'enfouissement autorisées pour ces sites seront atteintes d'ici quelques années et l'augmentation de leurs capacités pourrait se heurter à la désapprobation de la population. De plus, en raison du droit de regard prévu dans la Politique québécoise 1998-2008, les MRC voisines à la CMM pourraient limiter l'élimination des matières résiduelles en provenance du Grand Montréal. Afin de se conformer au principe d'autonomie régionale prévu dans le PMGMR et en considérant les impacts sociaux et environnementaux de l'enfouissement, la région doit donc évaluer l'implantation d'alternatives technologiques à l'enfouissement.

Quantité des matières résiduelles gérées par les municipalités du Grand Montréal

	2004 _e	2006 _e	2008 _p	2013 _p	2025 _p
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Matières générées	1 782 615	1 880 000	1 949 000	2 178 000	2 866 000
(a) Matières non valorisables	178 262	131 000	135 000	145 000	171 000
(b) Matières générées valorisables	1 604 354	1 749 000	1 814 000	2 033 000	2 695 000
(c) Matières récupérées	338 658	557 000	703 000	1 219 000	1 617 000
(d) Matières éliminées	1 443 957	1 323 000	1 246 000	959 000	1 249 000
Taux de récupération (c) / (b)	21 %	32 %	39 %	60 %	60 %

e : estimé réalisé par la CMM

p : projection réalisée par la CMM

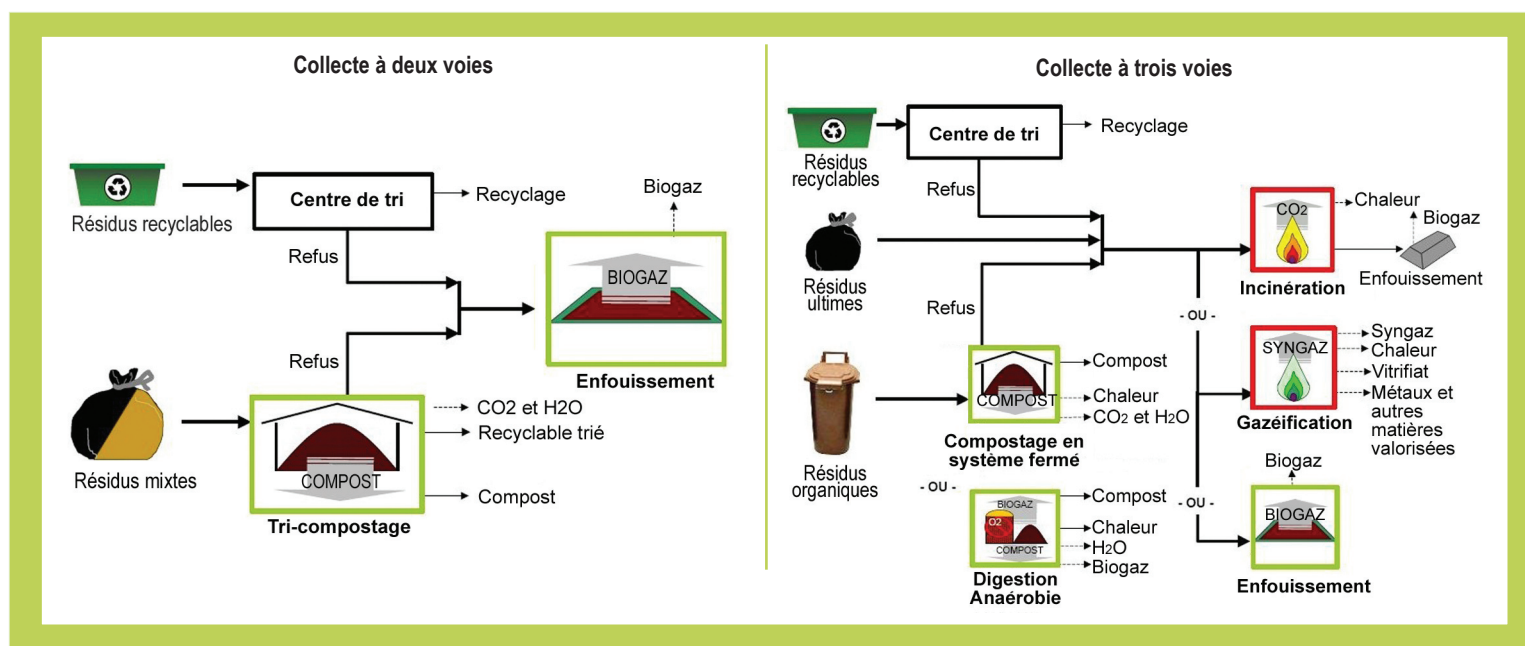
Sources : calculs réalisés à partir du Bilan 2006 de Recyc-Québec et des enquêtes CMM 2005 et 2007

COUP D'ŒIL SUR LES ALTERNATIVES TECHNOLOGIQUES À L'ENFOUISSEMENT : LE COMPOSTAGE EN SYSTÈME FERMÉ, LA DIGESTION ANAÉROBIE, L'INCINÉRATION ET LA GAZÉIFICATION

Dans le Grand Montréal, la collecte sélective des matières recyclables est implantée depuis plusieurs années et sa mise en œuvre ne pose pas de problèmes particuliers. Toutefois, comme prévu dans le PMGMR, la nécessité de valoriser les matières organiques afin d'atteindre l'objectif de récupérer 60 % des matières résiduelles et de diminuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs découlant de l'enfouissement des résidus ultimes demande une évaluation des différentes technologies disponibles.

Les modes de collecte : deux et trois voies

Les modes de collecte se résument à la collecte à deux voies et à la collecte à trois voies. La collecte à deux voies consiste à recueillir les matières recyclables d'une part et les résidus multiples d'autre part (les déchets ultimes sont mélangés aux matières organiques dans un même sac ou contenant). La collecte à trois voies signifie que les matières recyclables, les résidus organiques et les résidus ultimes sont recueillis dans trois contenants différents. Afin de minimiser les coûts de transport, il est aussi possible d'envisager une co-collecte. Il faut alors transformer les véhicules actuels afin de les compartimenter en deux sections. On peut alors collecter deux catégories de matières avec un seul véhicule. Le mode de collecte peut influencer la ou les méthodes de valorisation des matières organiques et des déchets ultimes.



La valorisation des résidus organiques : le compostage en système fermé et la digestion anaérobie

La valorisation des résidus organiques signifie que ces derniers pourront être transformés en compost et, dans certains cas, en biogaz. Les deux principaux procédés de valorisation des résidus organiques sont le compostage en système fermé ou ouvert (fermentation aérobie) et la digestion anaérobie. Les procédés de compostage peuvent s'effectuer en usine fermée ou, à l'extérieur, en système ouvert. Ainsi, puisqu'elle ne provoque pas ou peu de nuisances dues aux odeurs, la transformation des résidus verts (qui représentent 50 % des résidus organiques) en compost s'effectue dans des systèmes ouverts. Par contre, en raison des nuisances dues aux odeurs, l'obtention du compost à partir des résidus organiques domestiques exige un traitement en système fermé. Enfin, les résidus organiques peuvent être triés par les ménages ou à l'usine. Dans ce dernier cas, on parlera alors d'un procédé de tri-compostage qui s'appuie sur un mode de collecte à deux voies. Au Canada, ce procédé est utilisé à Sorel-Tracy et à Edmonton. Quant à la digestion anaérobie, il s'agit d'un procédé qui permet de générer à la fois des biogaz et du compost et qui se déroule en absence d'oxygène à l'intérieur de systèmes fermés appelés digesteurs anaérobies. Ceux-ci sont jusqu'ici essentiellement utilisés en Europe, plus précisément en Allemagne et en Suisse. En Amérique du Nord, certaines villes explorent la possibilité d'implanter un tel système mais, pour l'instant, les seules installations de digestion anaérobie pour le traitement des déchets domestiques sont situées dans la région de Toronto.

La valorisation des résidus ultimes : l'incinération et la gazéification

Les déchets ultimes peuvent être valorisés à partir de traitements biologiques, d'une part, et de traitements thermiques (incluant les méthodes thermo-chimiques) d'autre part. Le traitement biologique le plus répandu s'effectue dans les sites d'enfouissement. Il consiste à enfouir les déchets ultimes dans des cellules puis à récupérer les biogaz en recourant à la digestion anaérobie. C'est cette méthode qui est actuellement utilisée dans le Grand Montréal. Les traitements thermiques reposent, quant à eux, sur deux grandes méthodes ayant fait leur preuve dans le domaine de l'élimination à l'échelle de grandes régions urbaines dans le monde soit : l'incinération et la gazéification des matières résiduelles.

L'**incinération** requiert beaucoup moins d'espace que l'élimination par enfouissement et la partie mécanisée du procédé peut être implantée beaucoup plus près des centres urbains, souvent dans des parcs industriels. Les cendres produites par l'incinération doivent être enfouies mais engendrent moins d'inconvénients que les résidus ultimes en raison de l'absence de matières organiques odorantes. Pour le Grand Montréal, l'incinération de 1,3 million de tonnes de résidus ultimes générerait environ 325 000 tonnes de cendre. Comparativement à l'enfouissement des résidus, cette technologie implique donc généralement une diminution des tonnes-kilomètres de transport ainsi que des superficies de terrains nécessaires. La matière carbonée, incluant non seulement les résidus organiques mais aussi les produits chimiques et les plastiques, brûle en quasi-totalité et émerge sous forme de gaz carbonique et de vapeur d'eau. L'incinération produit donc une énergie récupérable, remplaçant ainsi une quantité équivalente de combustible fossile. En outre, en brûlant les plastiques, l'incinération permet de récupérer plus d'énergie que la biodégradation dans un site d'enfouissement, parce que cette dernière récupère seulement l'énergie contenue dans la fraction biodégradable des matières. On retrouve plusieurs installations d'incinération avec récupération d'énergie en Europe et, au Canada, Toronto et Vancouver ont également recours à ce type de technologie.

La **gazéification** se démarque de l'incinération par la carence d'oxygène dans le procédé thermique, qui produit un gaz de synthèse (*syngaz*) plutôt que du gaz carbonique, et par la température plus élevée à laquelle se produit la transformation des matières. Si la combustion se produit généralement à une température de l'ordre de 1000 °C, la gazéification se produit à environ 2000 °C et plus. À cause de la température élevée, toutes les molécules organiques se décomposent pour produire du gaz de synthèse, et il n'y a pratiquement plus d'imbrûlés ni de suie dans les résidus. Une fois nettoyé et débarrassé du chlore, le gaz de synthèse produit par la gazéification constitue un combustible « propre ». Sa propension à former des cendres volantes, des dioxines, des furannes et des oxydes d'azote précurseurs du smog est significativement plus faible que celle d'un incinérateur. Tous les métaux non volatils fondent et peuvent ensuite être dirigés vers l'industrie de l'affinage des métaux. Le reste des résidus de la gazéification est constitué de minéraux fondus qui, après refroidissement, deviennent un vitrifiat sans suie ni imbrûlé, totalement inerte, non lixiviable et compatible avec les granulats servant à la fabrication des bétons et à la construction de remblais. Cette technologie fut développée en Europe, mais elle est appliquée à grande échelle principalement au Japon. Plusieurs projets sont actuellement en développement dans le monde. À East London, en Grande-Bretagne, un projet pilote est en développement et permettra de gazéifier 90 000 tonnes de résidus domestiques annuellement. En Amérique du Nord, un gazéificateur employant la technologie du plasma et pouvant traiter 85 tonnes de résidus par jour est présentement en phase finale de construction dans la région d'Ottawa. Dans le comté de St. Lucie en Floride, le plus grand centre d'élimination des déchets au monde utilisant la gazéification au plasma devrait ouvrir en 2008. Au coût de 425 millions de dollars, cette usine pourra gazéifier plus d'un million de tonnes par année.



Perspective Grand Montréal est une publication bimestrielle dont l'objectif est de dégager les tendances du développement de la région métropolitaine de Montréal. Elle propose des analyses thématiques succinctes en relation avec les compétences de la Communauté métropolitaine de Montréal soit : l'aménagement, le transport, l'environnement, le développement économique, l'habitation et les équipements, les infrastructures et les activités à caractère métropolitain. D'autres thèmes, tels que la socio-démographie et la fiscalité métropolitaine y sont également abordés.

Pour tout renseignement additionnel, communiquer avec :
Philippe Rivet
Politiques et interventions de développement
(514) 350-2550
philippe.rivet@cmm.qc.ca

Pour obtenir un exemplaire,
visiter le site Internet de la CMM ou écrire à :
Sophie Pomerleau
Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6
spomerleau@cmm.qc.ca

POUR EN SAVOIR PLUS

- » COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2006). *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles*. <http://www.cmm.qc.ca>
- » COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2007). *Comparaison des technologies et des scénarios de gestion des matières résiduelles des résidus ultimes applicables à la région métropolitaine de Montréal*. http://www.cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/Etude_Technologies_PMGMR.pdf
- » GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. <http://www.mddep.gouv.qc.ca>
- » GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2006). *Plan d'action 2006-2012 : Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir*. http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/2006-2012_fr.pdf
- » MUNICIPAL WASTE INTEGRATION NETWORK /RECYCLING COUNCIL OF ALBERTA (2006). *Municipal Solid Waste (msw) Options: Integrating Organics Management and Residual Treatment/Disposal*. http://www.recycle.ab.ca/Download/MSW_Options_Report.pdf
- » RECYC-QUÉBEC. *Bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec*. <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca>
- » SACRAMENTO WASTE AUTHORITY (2005). *Feasibility of Generating Green Power Through Anaerobic Digestion of Garden Refuse from the Sacramento Area*. http://www.nerc.org/documents/sacramento_feasibility_study.pdf
- » STATISTIQUE CANADA (2007). *Enquête sur l'industrie de la gestion des déchets : secteurs des entreprises et des administrations publiques*, produit No 16F0023XIF au catalogue de Statistique Canada. 25 p.
- » STATISTIQUE CANADA (2007). *Les ménages et l'environnement 2006*, produit No 11-526-XIF au catalogue de Statistique Canada. 63 p.

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, dont Montréal, Laval et Longueuil. Elle compte, en 2007, 3,6 millions d'habitants répartis sur une superficie de plus de 4 360 kilomètres carrés.



Communauté métropolitaine
de Montréal

